

Institut Sabīloul Kawsar



CATALOGUE DE FORMATION 2018

41, Rue du Commerce, 97460 Saint-Paul, Ile de La Réunion

Institut Sabīloul Kawsar

41, Rue du Commerce, 97460 Saint-Paul, Ile de La Réunion

secretariat@sabiloul-kawsar.fr

<http://sabiloul-kawsar.fr/>

Siret : 539 973 347 00021 – APE : 8559A

Mobile : 06 92 73 99 73

DAOF : 98970384297



ACTION DE FORMATION L6313-1

Formation	Durée	Public 1	Action	Public 2	Action
LA COMPTABILITE					
DCG	9 Mois	Salariés en CPF ou plan de formation	Action L6313- 1 alinéa 3	Etudiants	Action L6313-1 alinéa 1
DSCG	9 Mois				
DEC	6 Mois				
L'ENTREPRISE ET L'ASSOCIATION					
Création et gestion d'entreprise	35 heures	Tout public (autres que salariés)	Action L6313- 1 alinéa 12	Salariés en CPF ou plan de formation	Action L6313-1 alinéa 8
Création et Gestion d'association	35 heures	Tout public	Action L6313- 1 alinéa 6 (Acquisition connaissance)		
Bureautique windows, word, excel, power point	40 heures	Salariés en CPF ou plan de formation	Action L6313- 1 alinéa 2	Demandeur d'emploi	Action L6313-1 alinéa 1
LA SECURITE					
SST	14 heures	Salariés en plan de formation Ou Chef d'entreprise	Action L6313- 1 alinéa 6 (Acquisition connaissance)		
Manipulation extincteur	5 heures				
Incendie Evacuation	5 heures				
PRAPT	14 heures				
LE DROIT ET LA FINANCE INTERNATIONALE					
Journée d'introduction	8 heures				
Fiscalité internationale : zakat	24 heures	Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation)	Action L6313- 1 alinéa 6 (Acquisition connaissance)		
Droits des affaires (finance et commerce)	40 heures				
Donation et droit de succession	48 heures				
CIVILISATION MUSULMANE					
Ministre de culte musulman et compétences associées	3080 heures	Tout public	Action L6313- 1 alinéa 1		
Les fondamentaux de la civilisation musulmane.	200 heures	Tout public	Action L6313- 1 alinéa 1		

DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION
DROIT ET FINANCE INTERNATIONALE

	Journée	Thème		Public	Actions
INTRODUCTION 8 heures					
1	1	Journée d'introduction Fiscalité, finance et gestion du patrimoine	8 heures	Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation)	Action L6313-1 alinéa 6 (Acquisition de connaissances)
FISCALITE INTERNATIONALE : ZAKAT 24 heures					
2	2-1	Régime BIC et BNC	8 heures	Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation)	Action L6313-1 alinéa 6 (Entretien des connaissances)
	2-2	Régime BA	8 heures		
	2-3	Synthèse générale et TD : niveau expert	8 heures		
DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES 40 heures					
3	3-1	Analyse du concept de la finance participative	8 heures	Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation)	Action L6313-1 alinéa 6 (Entretien des connaissances)
	3-2	Analyse comparative du droit des sociétés français et orientales	8 heures		
	3-3	Approfondissement du concept de l'intérêt et de l'études des transactions monétaires	8 heures		
	3-4	Etudes du code de commerce des pays du moyen-orient	8 heures		
	3-5	Analyse jurisprudentielle des lois commerciales des pays du moyen-orient	8 heures		
LA DONATION ET DROIT DE SUCCESSION INTERNATIONALES 48 heures					
4	4-1	Présentation du droit de donation et de succession	8 heures	Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation)	Action L6313-1 alinéa 6 (Entretien des connaissances)
	4-2	Maitrisez les quatre premiers groupes d'héritier	8 heures		
	4-3	TD sur les journées 1 et 2	8 heures		
	4-4	Maitrisez les successions en cascade (Munâkharah) et le 5 ^E groupe d'héritier	8 heures		
	4-5	TD sur la journée 4 et conclusion	8 heures		
	4-6	Synthèse générale et TD Niveau expert	8 heures	Expert-Comptable et (Stagiaire expert)	L6313-1 Alinéa 6 (Perfectionnement)

LEGI France : Article L6313-1

- Modifié par [Ordonnance n°2016-128 du 10 février 2016 - art. 42](#)
 - Modifié par [LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 75](#)
 - Modifié par [LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 9](#)
 - Modifié par [LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 157](#)

Les actions de formation qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue sont :

- 1° Les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle ;
- 2° Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés ;
- 2° bis Les actions de promotion de la mixité dans les entreprises, de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes sexistes et pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- 3° Les actions de promotion professionnelle ;
- 4° Les actions de prévention ;
- 5° Les actions de conversion ;
- 6° Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ;
- 7° Les actions de formation continue relative à la radioprotection des personnes prévues à l'article L. 1333-19 du code de la santé publique ;
- 8° Les actions de formation relatives à l'économie et à la gestion de l'entreprise ;
- 9° Les actions de formation relatives à l'intéressement, à la participation et aux dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat salarié ;
- 10° Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ;
- 11° Les actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience ;
- 12° Les actions d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises agricoles, artisanales, commerciales ou libérales, exerçant ou non une activité ;
- 13° Les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage et de l'amélioration de la maîtrise de la langue française ;
- 14° Les actions de formation continue relatives au développement durable et à la transition énergétique.

Entre également dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue la participation d'un salarié, d'un travailleur non salarié ou d'un retraité à un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience mentionné au dernier alinéa de l'article [L. 3142-42](#) lorsque ce jury intervient pour délivrer des certifications professionnelles inscrites au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'[article L. 335-6 du code de l'éducation](#).

Article L900-2

- Modifié par [Loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006 - art. 45 JORF 31 décembre 2006](#)
- Abrogé par [Ordonnance n°2007-329 du 12 mars 2007 - art. 12 \(VD\) JORF 13 mars 2007 en vigueur au plus tard le 1er mars 2008](#)

Les types d'actions de formation qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, sont les suivants :

1° Les actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle. Elles ont pour objet de permettre à toute personne, sans qualification professionnelle et sans contrat de travail, d'atteindre le niveau nécessaire pour suivre un stage de formation professionnelle proprement dit ou pour entrer directement dans la vie professionnelle ;

2° Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés. Elles ont pour objet de favoriser l'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi, et de participer au développement des compétences des salariés ;

3° Les actions de promotion. Elles ont pour objet de permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée ;

4° Les actions de prévention. Elles ont pour objet de réduire les risques d'inadaptation de qualification à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en préparant les travailleurs dont l'emploi est menacé à une mutation d'activité, soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise ;

5° Les actions de conversion. Elles ont pour objet de permettre à des travailleurs salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente ou à des travailleurs non salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles ;

6° Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. Elles ont pour objet d'offrir aux travailleurs les moyens d'accéder à la culture, de maintenir ou de parfaire leur qualification et leur niveau culturel ainsi que d'assumer des responsabilités accrues dans la vie associative ;

7° Les actions de formation continue relative à la radioprotection des personnes prévues à l'article L. 1333-11 du code de la santé publique ;

8° Les actions de formation relatives à l'économie de l'entreprise. Elles ont notamment pour objet la compréhension par les salariés du fonctionnement et des enjeux de l'entreprise ;

9° Les actions de formation relatives à l'intéressement, à la participation et aux dispositifs d'épargne salariale et d'actionnariat salarié.

Entrent également dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue les actions permettant de réaliser un bilan de compétences. Elles ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Il en est de même des actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles visé à l'article L. 335-6 du code de l'éducation.

NOTA : Ordonnance 2007-329 2007-03-12 art. 14 : Les dispositions de la présente ordonnance entrent en vigueur en même temps que la partie réglementaire du nouveau code du travail et au plus tard le 1er mars 2008.

La loi n° 2008-67 du 21 janvier 2008 dans son article 2 X a fixé la date d'entrée en vigueur de la partie législative du code du travail au 1er mai 2008.

LA COMPTABILITE

DCG
DSCG
DEC

DCG

Durée : 9 mois par année sur deux ans.

Prérequis : BTS Compta.

Début de formation : Septembre 2018.

Lieu : au centre de formation à Saint Paul.

Objectif : Maitriser pleinement le programme du DCG d'état présenté au journal officiel
Temps plein 25 heures semaine.

Temps de formation

		DPECF	DECF	DECF	DESCF		
		DCG 1	DCG 2	DCG 3			
		Volume d'heure			Crédits	Coef	
1	Introduction au droit	150				12	1
2	Droit des sociétés			150		12	1
3	Droit Fiscal			150		12	1
4	Droit Social		150			12	1
5	Economie	210				18	1,5
6	Finance d'entreprise		150			12	1
7	Management		210			18	1,5
8	Système d'information et de gestion	210				18	1,5
9	Introduction à la comptabilité	150				12	1
10	Comptabilité approfondie			150		12	1
11	Contrôle de gestion		210			18	1,5
12	Anglais appliqué aux affaires	150				12	1
13	Relation professionnelles			60		12	1
14	Epreuve facultatives en langues étrangères					12	1
		870	720	510			

Public : Etudiants (8 à 12 personnes maximum).

Programme : Publication aux journal officiel.

Responsable pédagogique : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Formateurs : divers formateurs de la profession comptable définis pour chaque session.

Coût de la formation :

- 5000 euros TTC par année en financement personnel pour une formation groupe.
- Financement OPCA possible sur CPF ou plan de formation (Nous contactez).

DSCG

Durée : 6 mois de préparation.

Prérequis : DCG

Début de formation : Février 2018.

Lieu : au centre de formation à Saint Paul.

Objectif : Maitriser le programme du DSCG d'état présenté au journal officiel

Temps plein 3/4 heures semaines le samedi.

Public : Salarié et étudiants (4 à 6 personnes maximum).

Temps de formation : Préparation intensive, session courte.

UE 2 Finance (60 heures)

UE 4 Comptabilité et audit (60 heures)

UE 7 Relations professionnelles (40 heures)

Programme : Publication aux journal officiel

Responsable pédagogique : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Formateurs : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation :

- 100 euros TTC par heure en financement personnel et formation individuel.
- 2000 euros TTC pour les trois UE en financement personnel pour une formation groupe.
- Financement OPCA possible sur CPF ou plan de formation (Nous contactez).

DEC

Durée : 6 mois de préparation sauf mémoire

Prérequis : Expert-comptable stagiaire

Début de formation : Février 2018

Lieu : au centre de formation à Saint Paul.

Objectif : Maîtrisez les aspects pratiques et professionnel de la la profession d'expert-comptable en vue de se présenter à l'examen de DEC.

Temps de formation et programme

UE 1 : Déontologie 20 heures

Connaitre la déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.

UE 2 : Révision comptable et audit 20 heures

-Revue d'actualité en droit fiscal, droit des sociétés, droit des affaires, droit du travail.

-Préparation au travers d'étude de cas.

UE 3 : Notice et mémoire 20 heures

-Aide, conseil et coaching à la préparation de la notice,

-Aide, conseil et coaching à la préparation du mémoire,

Public : Etudiant et Salarié (4 à 6 personnes maximum).

Responsable pédagogique : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Formateurs : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation :

- 100 TTC euros par heure en financement personnel et formation individuel.
- 1500 TTC euros pour les trois UE pour une formation groupe et un financement personnel.
- Financement OPCA possible sur CPF ou plan de formation (Nous contactez).

L'entreprise et l'association

Création et gestion d'entreprise
Gestion d'association
Bureautique

CREATION ET GESTION D'ENTREPRISE

Durée : 35 Heures.

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : Juin et décembre 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Appréhender les concepts liés à la création et à la gestion d'une entreprise.

Temps de formation et programme :

Journée 1 : 7 heures : Identification des besoins des participants.

Présentation du projet par candidat,

Présentation théorique des notions suivantes : le projet, L'étude de marché,

La communication, La vente, Le management, le secteur d'activité,

Journée 2 : 7 heures : L'entreprise, quelles structures juridiques

Présentation de la problématique de la gestion du patrimoine,

Présentation des sociétés de capitaux,

Présentation des sociétés de personnes,

Présentation des sociétés commerciales,

Présentation des sociétés civiles,

Analyser la gouvernance, l'avantage et l'inconvénient de chaque structure,

Journée 3 : 7 heures : Optimisation fiscales de l'entreprise.

Présentation des régimes IS, IR d'exonération, de crédit d'impôt, de l'avantage de l'adhésion à un CGA,

Journée 4 : 7 heures : La protection sociale du dirigeant.

Le régime TNS,

Le régime des salariés,

L'assurance chômage,

La retraite,

Le remboursement maladie,

L'accident de travail,

La formation professionnelle

Journée 5 : 7 heures : La gestion aux quotidiens.

Les échéances fiscales, sociales, juridique, les comptes sociaux, le SIG, le tableaux bord, les documents obligatoires, la gestion ressources humaines, les comptes en ligne et mes relations avec mon expert-comptable,

Public : Tout public (8 à 12 personnes maxi)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation :

- 100 euros TTC par heure en financement personnel et formation individuel.
- 1000 euros TTC pour une formation groupe pour un financement personnel.
- Financement OPCA ou pôle emploi possible (nous contactez).

CREATION ET GESTION D'ASSOCIATION

Durée : 35 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : Juin et décembre 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Appréhender les concepts liés à la création et à la gestion d'une association.

Programme :

Partie Juridique (10 heures).

1-Organisation de l'assemblée d'ouverture.

2-Rédaction des statuts.

Définition de l'objet.

Définition des catégories de membres.

Fonctionnement du CA.

Fonctionnement des assemblées

Choix des Quorum.

3-Rédaction des PV

4-Déclaration (Préfecture, JO).

5-Comment convoquer une assemblée.

6-Droit des adhérents.

7-La tenue du registre spécial

8-La rédaction d'un rapport moral et d'un rapport financier.

9-L'organisation d'une assemblée.

10-Différence association fondation et fond de dotation.

Partie comptable (10 heures).

1-L'établissement des documents comptables.

Factures, Bon livraison, Reçu

2-La comptabilisation des recettes.

3-La comptabilisation des dépenses.

4-Le suivie de trésorerie.

5-L'organisation du budget.

6-La production de document de synthèse.

Partie Fiscale (10 heures).

1-La notion de gestion désintéressée d'une association.

2-L'ingérence et ses conséquences.

3-La TVA.

4-L'IS.

5-Les impôts fonciers.

6-Les autres taxes.

7-La déductibilité des dons.

Partie sociale (5 heures).

1-La déclaration d'un salarié.

2-La rédaction du contrat de travail.

Choix du contrat.

Les mentions obligatoires.

La différence entre contrat de travail et contrat de prestation.

3-Les organismes sociaux.

4-Les déclarations sociales.

Version papier.

Version net.

5-Les documents synthèses annuels.

6-La DSN

Public : Tout public (8 à 12 personnes maxi)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation :

- 100 euros TTC par heure en financement personnel et formation individuel.
- 1000 euros TTC pour une formation groupe pour un financement personnel.
- Financement OPCA ou pôle emploi possible (nous contactez).

BUREAUTIQUE

WINDOWS, WORD, EXCEL, POWER POINT

Durée : 40 Heures.

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : Juin et décembre 2018 (Format séminaire en hôtel).

Objectif : Maitriser les bases de word afin d'établir des courriers. Maitriser les bases d'excel afin d'établir des factures, devis, proforma, tenue d'un cahier, et établissement de graphique. Maitriser les bases de power afin d'établir une présentation numérique.

Temps de formation et programme (présenté par session de 4 heures)

1^{ère} journée

Familiarisation avec le logiciel et apprentissage des bases de la saisie.

Il sera vu aussi les bases de windows et la présentation du hard et du software.

2^e journée

Rédaction de courrier et mise en page.

Apprentissage de la gestion des fichiers.

3^e journée

Apprentissage du publipostage.

Apprentissage des insertions (images, graphiques).

4^e journée

Révision et test général sur word

5^e journée

Familiarisation avec le logiciel et apprentissage de la gestion de cellule et feuille d'excel.

Apprentissage des formules mathématiques de base.

6^e journée

Etablissement de factures, devis, autres documents financiers et mise ne forme

7^e journée

Statistiques et graphiques

8^e journée

Test général sur Excel.

9^e journée

Apprentissage de création de vignette power point et création d'une présentation numérique simple.

10^e journée

Insertion multimédia dans power point.

Revue générale des trois logiciels

Conclusion

Public : Tout public

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation :

- 100 euros TTC par heure en financement personnel et formation individuel.
- 1000 TTC euros pour une formation groupe pour un financement personnel.
- Financement OPCA ou pôle emploi possible (50 euros TTC / H).

La sécurité

SST

Manipulation des extincteurs

Incendie Evacuation

Prapt

SST

Durée : 12/14 Heures.

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : mars 2018, juin 2018, septembre 2018, décembre 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maîtriser les gestes de premier secours à réaliser.

Programme :

Appréhender de façon complète le programme de sauveteur secourisme demandé par INRS en cas de malaise, de brûlure, de blessure, d'électrocution sur une personne adulte, enfant ou un nourrisson.

Thème 1 : LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

- Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Le rôle de sauveteur secouriste du travail.
- Le cadre juridique de l'intervention du SST.
- Présentation du programme : protéger, de protéger à prévenir, examiner, faire alerter, de faire alerter à informer, secourir.

Thème 2 : RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

- Formation générale à la prévention :
 - le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ...
 - connaître les principes de base de la prévention.

- Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 4121-1 et suivants)

PRATIQUE - Face à une situation d'accident du travail,

Thème 3 : DE « PROTEGER » A « PREVENIR »

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action « protéger » vers l'action « prévenir ».

Thème 4 : EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTE

PRATIQUE - Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Thème 5 : De « FAIRE ALERTE » à « INFORMER »

Cette séquence est la suite logique de la séquence « de PROTEGER à PREVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.

Thème 6 : SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Thème 7 : SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

Public : Chef d'entreprise et salarié (8 à 10 personnes maximum).

Responsable pédagogique : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine ou un agent pompier.

Coût de la formation :

- Financement OPCA sur la base de 700 euros TTC par personne.

MANIPULATION EXTINCTEUR

Durée : 5 Heures.

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : mars 2018, juin 2018, septembre 2018, décembre 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Comprendre les techniques d'utilisation de l'extincteur et avoir le bon réflexe face à un feu.

Programme :

La théorie :

- Réaction face à un feu. Je prendrais des Présentation des exemples quotidien.
- Importance du détecteur de fumée.
- Connaître les classes de feu (A,B,C,D et F).

La pratique :

- Utilisation de l'extincteur sur un foyer réel.

Public : Chef d'entreprise et salarié (8 à 10 personnes maximum).

Responsable pédagogique : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Formateur : Un agent pompier.

Coût de la formation :

- Financement OPCA sur la base de 250 euros TTC par personne.

INCENDIE EVACUATION

Durée : 5 Heures.

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : mars 2018, juin 2018, septembre2018, décembre 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Comprendre la réglementation des ERP et maîtriser les techniques d'évacuation en cas d'incendie.

Programme :

Rappel de la réglementation, le code du travail, la législation des ERP...,
Théorie sur les stratégies d'évacuation,

Public : Chef d'entreprise et salarié (8 à 10 personnes maximum).

Responsable pédagogique : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Formateur : Un agent pompier.

Coût de la formation :

- Financement OPCA sur la base de 250 euros TTC par personne.

PRAPT

Durée : 5 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Début : mars 2018, juin 2018, septembre 2018, décembre 2018.

Lieu : (Format séminaire en hôtel).

Objectifs :

Compétence 1 : Situer l'importance des atteintes à la santé (AT/MP) liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.

Compétence 2 : Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.

Compétence 3 : Caractériser l'activité physique dans sa situation de travail.

Compétence 4 : Détecter les risques d'atteintes à sa santé et les mettre en lien avec les éléments déterminant son activité physique.

Compétence 5 : Proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des déterminants identifiés, de participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

Temps de formation et programme (présenté par session de 12/14 heures)

Public : Chef d'entreprise et salarié (8 à 10 personnes maximum).

Responsable pédagogique : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Formateur : Un agent pompier.

Coût de la formation :

- Financement OPCA sur la base de 700 euros TTC par personne.

Droit et finance internationale

Introduction

Fiscalité, finance et gestion du patrimoine (Niveau I Acquisition de connaissances)

Durée : 8 Heures.

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : mars 2018, juin 2018, septembre 2018, décembre 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Introduction aux dispositifs de taxation fiscale (Taxe zakat), de gestion du patrimoine, de financement d'investissement des entreprises et particulier et de droit commercial oriental.

Programme.

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Fiscalité internationale

La fiscalité de la taxe zakat.

10h30-10h45 : Pause

Atelier 2 : Les produits de la finance orientale applicable en France.

Section 1 : La finance islamique dans le monde aujourd'hui.

Section 2 : Présentation des produits de finance islamique et incidence sur la fiscalité française.

- Le concept du mushārah.
- Le concept du Mudhārah.
- Le concept du Murābah.
- Le concept de l'Istisnā.
- Le concept du Sukūk.
- La Ijārah.
- Le salam.
- La takafful.
- Le Waqf.

Atelier 3 : Le droit commercial oriental

13h00-14h30 : Déjeuné

Atelier 4 : Les produits bancaire français.

- Compte courant.
- Compte épargne et assimilés (PEL, CEL, ..).
- La carte bleue.
- Le paiement en trois fois sans frais.
- Devenir sociétaire.
- Le crédit-bail.
- Divers produits du marché financier.
- Bit coin

Atelier 5: Optimisation de la gestion du patrimoine.

- Succession.
- Donation.
- La jouissance et l'usufruit.
- Les assurances vie et décès.
- La sécurisation du patrimoine personnel des entrepreneurs individuels

16h30-16h45 : Pause

Atelier 6: Questions, Réponse, Debriefing, TD ET test

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Droit et finance internationale

Fiscalité internationale

LA TAXE ZAKAT – REGIME BIC ET BNC

(Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : mars 2018, juin 2018, septembre 2018, décembre 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maîtriser les dispositifs de taxation fiscale pour le BIC et BNC.

Maîtriser les ressources associatives d'imputation de la taxe en dons.

Maîtriser l'optimisation du reçu fiscal sur, l'IR, l'IS et l'ISF.

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Fiscalité internationale

Présentation de la convention France – Arabie Saoudite

Présentation de la convention France – EAU

Rappel de la Fiscalité de la Taxe Zakat (Régime BIC-BNC)

- Mode de calcul
- Reversement aux associations loi 1901
- Optimisation du reçu fiscal

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Actualités jurisprudentielles liées à la Taxe Zakat + QCM

12h30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Cas pratique

16h30-16h45 : Pause

Atelier 4 : Conclusion de la séance (Q&A)

Présentation de la troisième journée.

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personnes maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

LA TAXE ZAKAT – REGIME BA et ses allocataires (Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures.

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : mars 2018, juin 2018, septembre 2018, décembre 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maitriser les dispositifs de taxation fiscale pour le BA par barème de cheptel,
Maitriser le système cadastral du Ushr,
Maitriser les allocataires de la taxe zakat.

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Rappel de la journée 2

Atelier 2 : Présentation du régime BA

Etude des agriculteurs

Régime foncier du « Ushr »

10h00-10h30 : Pause

Atelier 3 : Présentation du régime BA

Etude des éleveurs

Atelier 4 : Cas particulier

Atelier 5 : Les allocataires de la zakat

12h30-14h00 : Déjeuné

Atelier 6: Cas Pratique

16h30-16h45 : Pause

Atelier 6: Cas pratique

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

LA TAXE ZAKAT – Niveau Expert (Formation niveau III : perfectionnement)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : mars 2018, juin 2018, septembre 2018, décembre 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Rappel théorique d'ensemble et test sur les journées 2 et 3 avec pour objectif d'obtenir le label d'expert en calcul de taxe zakat.

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Rappel théorique

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : TEST BIC BNC

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : TEST BA ET CAS PARTICUIER

16h00-16h30 : Pause

Atelier 4: TEST SUR LA JURISPRUDENCE

Fin 18 H.

Public : Expert-comptable et stagiaire expert, (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Droit et finance internationale

Droit des affaires
(Loi bancaire et droit commercial)

Analyse du concept de la finance participative (Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures.

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : Formation non planifié pour 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maitriser le concept d'ensemble de la finance participative,
Comprendre les publications aux BO FIP (Bulletin officiel des finances publiques).

Programme

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Introduction et rappel du concept de la finance participative.

Atelier 2 : Etude du concept de « Musharakah » et « Mudharabah ».

10h30-11h00 : Pause

Atelier 2 : Etude du concept de « Murabahah ».

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Etude du concept de « l'Ijarah », du « Salam » et de « l'Istisna' ».

15h30-16h00 : Pause

Atelier 4: Complément et remarques sur la publication de mode de finance participative aux BO FIP.

Conclusion de la séance (Q&A)

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Analyse comparative du droit des sociétés français et orientales

(Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures.

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : Formation non planifié pour 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Rappel du fonctionnement du droit des sociétés commerciales et civiles en France.
Maîtrise des concepts de « Shirkat », « Wakalat », « Kafalat » et « Mudharabah ».
Faire ressortir les points de divergences et de convergences des deux droits

Programme.

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Rappel sur le fonctionnement des sociétés commerciales et civiles en France.

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Présentation du concept de « Shirkat » et « Mudharabah ».

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Présentation du « Wakalat » et « Kafalat ».

15h30-16h00 : Pause

Atelier 4: Analyse jurisprudentielle.

Conclusion de la séance (Q&A)

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Approfondissement du concept de l'intérêt et de l'études des transactions monétaires (Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : Formation non planifié pour 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maitrisez pleinement le concept de l'intérêt et comprendre les contrats applicables aux transactions monétaires.

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Explication approfondie de la notion d'intérêt.

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Etudes des contrats de Leasing, LLD.

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Les paiements sans frais, le bit coin.

15h30-16h00 : Pause

Atelier 4 : Etude des contrats d'assurance, de mutuelle et des intérêts, pénalités, majorations de retard.

Conclusion de séance (Q&A).

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Etudes du code de commerce des pays du Moyen-Orient (Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : Formation non planifié pour 2018.

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Avoir une connaissance complète de code de commerce applicable aux droit orientale et d'Afrique du nord, applicable à la finance participative.

Programme.

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Etude du code de commerce tirmizi.

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 Etude du code de commerce tirmizi.

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 :Etude du code de commerce tirmizi.

15h30-16h00 : Pause

Atelier 4 : Etude du code de commerce tirmizi.

Conclusion de séance (Q&A)

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Analyse jurisprudentielle des lois commerciales des pays du Moyen-Orient (Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : Formation non planifié pour 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Etude des cas de jurisprudence du droit commercial applicable aux moyen orient.

Programme

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Etude de cas de jurisprudence.

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Etude de cas de jurisprudence.

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Etude de cas de jurisprudence.

15h30-16h00 : Pause

Atelier 4 : Etude de cas de jurisprudence.

Conclusion de séance (Q&A)

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Droit et finance internationale

La donation et droit de succession internationale

Présentation du droit de donation et de succession (Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : Juillet et Aout 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maitrisez pleinement le concept des droits de donation et de succession applicable aux moyen orient et aux Maghreb.

L'objectif de la journée une est faire l'état des lieux de la législation applicable et d'avoir un background juridique.

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Présentation de la législation applicable en France,

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Présentation des droits étrangers :

- Droit de donation
- Introduction du droit coranique en matière de droit de succession

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Etude de As Siraji : Introduction

15h30-16h00 : Pause

Atelier 4 : Etude de As Siraji : Interdiction

Conclusion de séance (Q&A)

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Maitrisez les quatre premiers groupes d'héritier (Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : Juillet et Aout 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maitrisez pleinement le concept des droits de donation et de succession applicable aux moyen orient et aux Maghreb.

La journée deux consiste à maitriser les quatre premiers groupes d'héritier.

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Etude des Zawil Furudh

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Etudes des Asabah

Atelier 3 : Cas pratiques

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 4 : Comprendre les particularités du Rad (surplus de part), du Awl (Réduction de part).

15h30-16h00 : Pause

Atelier 5 : Comprendre les particularités du droit du grand père.

Conclusion de séance (Q&A)

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

TD sur les journées 1 et 2

(Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : Juillet et Aout 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maitrisez pleinement le concept des droits de donation et de succession applicable aux moyen orient et aux Maghreb.

La journée trois consiste à consolider les enseignements des deux premières journées par la pratique.

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Cas pratiques des « Zawil Furudh »

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Cas pratiques des « Asabah »

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Cas pratique du « Rad » (Surplus de part), du « Awl » (Réduction de part).

15h30-16h00 : Pause

Atelier 5 : Divers autres situations de cas complexes.

Conclusion de séance (Q&A)

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Maitrisez les successions en cascade (Munâkharah) et le 5^E groupe d'héritier (Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : Juillet et Aout 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maitrisez pleinement le concept des droits de donation et de succession applicable aux moyen orient et aux Maghreb.

La journée quatre consiste à maitriser le concept du « munasakhah » (succession en cascade) et des « zawil arham » (cinquième groupe d'héritier).

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Présentation du concept du « munasakhah »

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Etude de cas en groupe

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Etude de cas en individuelle

15h30-16h00 : Pause

Atelier 5 : Présentation du cinquième groupe d'héritier les « zawil arham ».

Conclusion de séance (Q&A)

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

TD sur la journée 4

(Formation niveau II Entretien des connaissances)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : Juillet et Aout 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Maitrisez pleinement le concept des droits de donation et de succession applicable aux moyen orient et aux Maghreb.

La journée cinq consiste à consolider les enseignements de la quatrième journée.

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Cas pratiques du munasakhah simplifié *

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Cas pratiques du munasakhah complexe **

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Cas pratiques du munasakhah complexe ***

15h30-16h00 : Pause

Atelier 4 : Etude de cas à l'envers.

Conclusion de séance (Q&A)

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

Le concept des donations et droit de succession au Moyen-Orient Niveau Expert (Formation niveau III : perfectionnement)

Durée : 8 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français

Période : Juillet et Aout 2018

Lieu : Format séminaire en hôtel.

Objectif : Rappel théorique d'ensemble et test sur le concept des donations et succession applicable au Moyen-Orient, avec pour objectif d'obtenir le label d'expert.

Programme :

Accueil 8h00 – 8h30

Atelier 1 : Rappel et test théorique sur les généralités.

10h00-10h30 : Pause

Atelier 2 : Test sur le « munasakhah »

12H30-14h00 : Déjeuné

Atelier 3 : Test sur le concept du « Rad » (Surplus de part)

16h00-16h30 : Pause

Atelier 4: Test sur le concept du « 'Awl » (Réduction de part)»

Fin 18 H.

Public : Chef d'entreprise, profession comptable et autres (Plan de formation), (12 à 15 personne maximum)

Responsable pédagogique et formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation : Financement OPCA sur la base de 400 euros TTC par personne.

CIVILISATION MUSULMANE

Ministre de culte musulman et compétences associés
Les fondamentaux de la civilisation musulmane

Ministre de culte musulman et compétence associées (Formation diplômante)

Introduction

Depuis plus d'un siècle la communauté musulmane est présente en France. Comme chaque religion monothéiste, le responsable religieux à une place importante. Le ministre de culte musulman, plus précisément l'Imam est un personnage incontournable dans l'organisation et la gestion de la religion en sein de la vis communautaire et aussi dans les relations externes avec tous citoyen français sans distinction d'origine, de couleur, de genre, d'âge, etc... Cette réflexion soulève deux questions :

- 1-Qu'est-ce qu'un Imam (ministre de culte) et quelles sont ses compétences ?
- 2- Qui sont les Imams (ministre de culte) ?
- 3-Comment le devenir ?

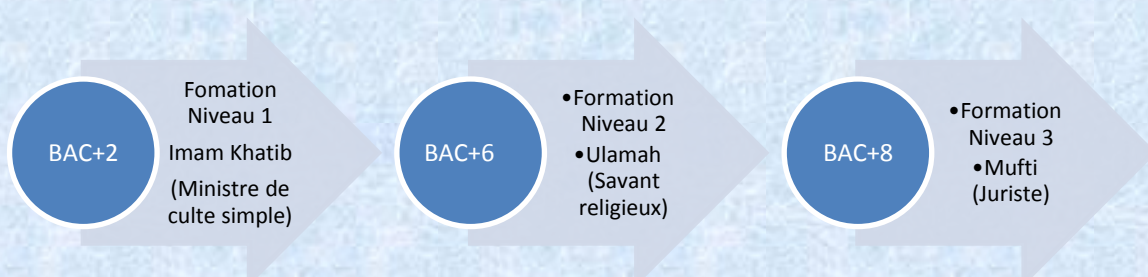
Du point de vue du droit musulman, l'Imam est celui qui dirige la prière. C'est généralement le plus âgé d'une communauté à condition qu'il maîtrise parfaitement la lecture du Saint-Coran en langue arabe, maîtrise la jurisprudence de la prière, vie dans l'obéissance de Dieu, respecte l'éthique et les mœurs religieuses. Aucune compétence théologique, juridique approfondie n'est demandée. Les coutumes d'un pays musulman ou d'une tribu musulmane ont ajouté d'autres demandes de compétence.

Aujourd'hui, l'Imam est celui qui dirige la mosquée, qui conseille les fidèles, qui assiste dans les œuvres sociales et de bienfaisances, qui enseigne la civilisation musulmane aux enfants et aux jeunes, qui assiste les dirigeants associatifs dans l'administratif, organise les sorties pédagogiques pour les enfants des écoles coranique et pour finir devient dans certains cas un aumônier.

La population française de ministre de culte provient de trois origines :

- Certains n'ont pas eu de formation de base. Ils ont exercé car il fallait un imam pour le village et c'était le plus apte. Puis c'est devenu sa fonction.
- D'autres ont eu une formation minimum.
- La dernière catégorie sont les personnes qui sont diplômés soit de théologie (Bac + 6/7), soit de juriste en droit musulman (Bac +8), et qui exerce la fonction d'Imam. Sur le fond ce sont des savants religieux, théologien, appelés des 'Ulamah ou Mufti ou Qari. Leurs domaines de compétence sont bien plus supérieures que celui de l'Imam. Dans la forme, ils sont diplômés des universités religieuses d'Angleterre, d'Égypte, d'Arabie Saoudite, d'Afrique du Sud, d'Inde, etc... Dans un langage parlé ils sont définis à torts comme des Imams. Oui ils le sont mais cela cache les champs de compétences de la personne et prêle confusion.

Le cursus est le suivant. Chaque formation intègre dans son cursus la formation précédente.



Le marché du travail recherche de tout. On remarque que dans les grandes mosquée la demande s'oriente vers le BAC+6 ou BAC+8. Dans les petites structures ou dans les zones ruraux vers un niveau bac+2. Tout est une question d'exigence dans les compétences.

[Le cursus de formation de l'institut sabiloul-Kawsar](#)

La formation proposée par l'institut est :

MINISTRE DU CULTE MUSULMAN ET COMPETENCES ASSOCIEES

Par compétence associé il faut comprendre les métiers suivants : Enseignant en civilisation musulmane, éducateur associatif, gestionnaire d'association et aumonier en milieu hospitalier et pénitencier.

Dans un langage plus technique et dans le domaine de la formation et de l'emploi, la dénomination suivante est adaptée : « TECHNICIEN SUPERIEUR DES METIERS ASSOCIES A LA CIVILIVATION MUSULMANE ».

[☞ Identification générale de la formation](#)

Ministre du culte musulman et compétences associées
(Niveau Bac + 2)

[☞ Référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis](#)

- Préparation aux métiers de ministre de culte musulman,
- Préparation aux métiers d'enseignant en civilisation musulmane y compris d'éducateur pour enfants et jeunes de 16 ans maximum,
- Préparation à la gestion d'une association,
- Préparation au métier d'aumonier.

[☞ Secteur d'activité ou types d'emplois accessible par le détenteur de ce diplôme](#)

Ministre de culte musulman,
Assistant administratif d'association musulmane culturelle,
Enseignant et éducateur en civilisation musulmane,
Aumonier

[☞ Conditions requises à l'inscription](#)

- Savoir lire et écrire le Français,
- Avoir 16 ans,
- Décrypter la langue arabe par une lecture correcte.

(La formation a pour but d'approfondir la lecture et la compréhension des textes en langue arabe et non pas d'apprendre à lire à partir de l'alphabet)

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS : COMPÉTENCES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET TACHES

MINISTRE DU CULTE

Lire l'arabe théologique,
Compréhension des textes théologiques,
S'adresser au public sur des thèmes précis,
Officier les prières
Réaliser les mariages religieux
Réaliser les soins mortuaires

ENSEIGNANT ET EDUCATEUR EN CIVILISATION MUSULMANE

Savoir enseigner à un public de 4 à 16 ans du programme de civilisation musulmane,
Portez les premiers secours et savoir agir en cas d'incendie,

PREPARATION A LA GESTION DES ASSOCIATIONS

Assistant au conseil d'administration (ou du directeur associatif),

AUMONIER EN DOMAINE HOSPITALIER ET AUTRES

Ethique et déontologies professionnelles,
Physiologie générale,
Vocabulaire médical

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION : COMPÉTENCES EVALUÉES

MINISTRE DU CULTE

Lecture et compréhension des textes théologique,
Capacité à s'adresser aux publics,
Capacité à officier les prières, réaliser les mariages et les soins mortuaires,

ENSEIGNANT ET EDUCATEUR EN CIVILISATION MUSULMANE

Maitrise du programme en civilisation musulmane,
Qualité pédagogique d'enseignement,
Soins de premier secours et capacité de réaction en cas d'incendie

PREPARATION A LA GESTION DES ASSOCIATIONS

Maitrise des lois 1901 et 1905,
Maitrise de la fiscalité et du droit du travail associatif,
Maitrise de la bureautique

AUMONIER EN DOMAINE HOSPITALIER ET AUTRES

Maitrise d'ensemble des compétences associées aux activités

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

Première année

S1 à S44 : Temps de formation 1540 heures, soit 44 semaines de 35 heures.
(Prévoir 4 semaines de coupure entre S1 et S44)

	Matières	Nb Pér/sem	Durée en minute	Tps Semaines	Tps Annuel (44 Semaines)
1	Qur'an et tadjwīd	4	30	2	88 heures
2	Grammaire arabe et conjugaison arabe	12	30	6	264 heures
3	Traduction du Qur'an	2	30	1	44 heures
4	Pratique de l'arabe	4	30	2	88 heures
5	Mémorisation du Qur'an	6	30	3	132 heures
6	Mémorisation des invocations pieuses	2	30	1	44 heures
7	Mémorisation des sermons du vendredi	2	30	1	44 heures
8	Hadīth avec 'Usool	4	30	2	88 heures
9	Pédagogie d'enseignement	2	30	1	44 heures
10	Analyse du programme des écoles coraniques	2	30	1	44 heures
11	Initiation à l'urdu	4	30	2	88 heures
12	Etude de la jurisprudence de la profession d'Imām. et	2	30	1	44 heures
13	Connaitre le Saint-Prophète	4	30	2	88 heures
14	Aqā'id	4	30	2	88 heures
15	Tārikh et Sirah	8	30	4	176 heures
16	Nurul 'Idhah	8	30	4	176 heures
	Total	70		35	1540 heures

	Matières	Manuels	Objectif	Formateur
1	Qur'an (Ḥadr) et tadjwīd	Tadjwīde pour les débutants Djāmi'ul waqf (sous réserve)	Lecture fluide, Prononciation correcte	
2	Grammaire arabe et conjugaison arabe	Ilmun Nahw (Livre Français) Ilmus Sarf (Livre Français)	Maitrise total de la grammaire et conjugaison	
3	Traduction du Qur'an et explication du Qur'an	Miftaḥul Qur'ane 1,2,3 Fātiḥah, Kahf, Luqmān, Sadjdah, Yāsīne, Wāqī'ah	Comprendre la traduction Maitriser le commentaire But : c'est d'avoir matière pour les bayan	
4	Pratique de l'arabe	Qasasun Nabiyyīn 1 Tārika tul 'asriyyah (Muntakhab)	Pratiquer son arabe	
5	Mémorisation du Qur'an	Djuz 28, 29 et 30 Yāsīne, Kahf, Sadjdah, Wāqī'ah	Mémorisation du Qur'an pour 'imāmat	
6	Mémorisation des Invocations Pieuses	100 noms d'Allāh Djazri	But : c'est de connaître et pratiquer la sunnah	
7	Mémorisation des sermons du vendredi	Khutbah	Maitriser la réalisation du khubah	
8	Ḥadīth , 'ussūl et Ḥifz	Zādut ṭalibine Khair ul 'ussūl	Connaissance des Hadith pour bayan	
9	Pédagogie d'enseignement	Ṭāriqah Ta'līme	Apprendre la pédagogie	
10	Analyse du programme des écoles coraniques	1-Ashraful Qawā'id : 2-Fiqh Ḥanafi : Initiation et	Maitriser le programme	

		approfondissement 3-Fiqh shāfi'i : Mabādiyul Fiqhiyyah 4-Sirat : Livret 1,2,3 5-Hadīth : Les Parôles de Médine 6-Aqāid : Livret 1,2,3 (MI Ismael). 7-Huswat : Livret 1,2 (MI Ismael). 8-Du'ā' : (MI Ikbāl et CIR). 9-Kitābul Djanā'iz : (MI Chakir).		
11	Initiation à l'ourdou	Urdu Ka Qa'dah et écriture Learning Urdu, Adābul Muta'limin.	Apprendre l'urdu	
12	Etude de la Jurisprudence de la Profession d'Imām.	Fiqh Imāmat 4 Mazhab Fiqh Nikah Fiqh Djanāzah	Savoir les maslah de l'imamat	
13	Connaitre le Prophète ﷺ	1-'Amalul yawm wal laylah 2-Shamā'il Tirmizi 3-Qasidah Burdah.	Connaitre la vie du prophète et mettre en pratique	
14	'Aqāid	1-Kitābul 'Imān	Avoir une culture générale de l'Aqāid	
15	Sirat et Tarikh	1-Au choix du professeur	Avoir une culture générale de l'histoire et de la civilisation	

Deuxième année

S1 à S44 : Temps de formation 1540 heures, soit 44 semaines de 35 heures.

	Matières	Nb Pér/sem	Durée en minute	Tps Semaines	Tps Annuel (44 Semaines)
1	Stage quatre semaines	70	30	35	70 heures
2	Compréhension du Coran	18	30	9	360 heures
3	Riyadus Swalihine	18	30	9	360 heures
4	Lecture coranique (Hadr)	6	30	3	120 heures
5	Mémorisation du Qur'ān	6	30	3	120 heures
6	Discours (Bayan)	6	30	3	120 heures
7	Pratique de l'arabe	6	30	3	120 heures
8	Pratique de l'urdu	6	30	3	120 heures
9	Droits de succession et héritage	4	30	2	75 heures
10	Finance participative	4	30	2	75 heures
	Total	-	-	35	1540 heures

	Matières	Manuels	Objectif	Formateur
1	Stage	(En milieu associatif)	Avoir une expérience professionnelle	
2	Compréhension du Coran	Complet 1 à 30	Comprendre le coran	
3	Riyadus Swalihine	Complet texte au choix	Connaitre et comprendre les Hadith	
4	Lecture coranique (Hadr)	Lecture complet	Faire un khatmul Qur'an	
5	Mémorisation du Qur'an	Djuz 28, 29 et 30 Yassine, Kahf, Sadjdah, Wāqī'ah	Mémoriser des parties pour la fonction Ministre de culte	
6	Discours (Bayan)	Préparation d'une base de donnée pour les discours	Etre capable d'adresser au public	
7	Pratique de l'arabe	Qasas Nabiyyine 2 3 4 5 et Tarika ul 'Asriyah	Etre capable de comprendre l'arabe religieux	
8	Pratique de l'urdu	Divers manuel au choix de l'enseignement	Etre capable de lire des textes religieux en urudu	
9	Droits de succession et héritage	As sirajji Fil Meerath	Connaitre les lois de l'héritage du droit musulman	
10	Finance Islamique	Kitabul Buyu' (Tirmizi) Ad Madkhal fil buyu'	Connaitre les lois du commerce	

Début de la formation : Septembre 2018.

Lieu de la formation : Saint-Paul ou région ouest Ile de la Réunion

Public : Tout Public, (10 à 20 personnes maximum).

Responsable pédagogique : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine et autres formateurs à définir.

Coût de la formation globale : Nous contactez.

Les fondamentaux de la civilisation musulmane

Durée : 200 Heures

Prérequis : Lire et comprendre le français.

Période : A partir de septembre 2018 (sur deux ans, à raison de deux heures semaine).

Lieu : Au centre de formation.

Objectif : Acquérir les bases de la civilisation musulmanes.

Programme :

1-Qur'ān et Tadjwīd

- a) Ashrafūl Qawāid
- b) Lecture et Tadjwīde pour les débutants
- c) Hifdh des 10 derniers

2-Hadīth 10 heures.

- a) Les 'usool (Les principes de Ḥadīth)
- b) La vie des Muḥaddithīne
- c) Les Paroles de Médine

3- Mas'alah

Introduction

- a) La taḥārah (pureté)
- b) La ṣalah (prière)
- c) Le sawm (jeune)
- d) La zakāt (l'aumône)
- e) Le hadj et la 'oumrah
- f) Le nikah et le ṭalaq (mariage et divorce)
- g) Le buyu'' (commerce)
- h) Le mīrāth (héritage)

Conclusion

4- Aqāid

- a) Introduction et les mazāhib
- b) La croyance des ahloos sounnah wal djamaate
- c) Les firqa bāṭilah
- d) Le wahabisme et le salafisme

5-Histoire

- a) Les Prophètes ﷺ, d'Adam ﷺ à Mouhammad ﷺ
- b) La période mecquoise
- c) La période médinite
- d) Les 4 Califes
- e) Les Omeyyades
- f) Les Abbāsides
- g) L'empire Ottoman
- h) L'Islām aujourd'hui

6-Sunnah

Étude des actions sounnah de la vie du Saint-Prophète ﷺ.

Public : Tout Public, (10 à 20 personnes maximum).

Responsable pédagogique : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Formateur : PANCHBHAYA Mouhammad-Yassine.

Coût de la formation globale : Gratuit.

Synthèse

Planning des formations
Conditions générales de vente
Le règlement intérieur

Conditions générales de vente de prestation de formation

Le contrat ou la convention générale de formation est exécuté par l'EURL ISK, 41 rue du commerce, 97460 saint paul.

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

L'action de formation entre dans l'une ou l'autre des catégories prévues à l'article L.6313-1 de la sixième partie du code du travail.

En application de l'article L. 6353-1 du code du travail, les actions de formation professionnelle mentionnées à l'article L. 6313-1 du code du travail doivent être réalisées conformément à **un programme préétabli** qui, en fonction **d'objectifs déterminés**, précise les **moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement** mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de **suivre son exécution** et **d'en apprécier les résultats**.

L'entreprise bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet qui lui convient.

Programme détaillé de l'action de formation est explicité en annexe de la convention ou du contrat signé par le client.

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

L'entreprise bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation est exonéré de TVA et mentionné sur le programme et/ou le contrat et la convention.

IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN OEUVRE

La pédagogie est participative. Suivant la formation, le support remis par le centre peut être numérique ou papier.

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation des résultats doit pouvoir se faire à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui permet de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action. Les procédures d'évaluation peuvent se concrétiser par des QCM, grille d'évaluation, travaux pratiques, tests réguliers de contrôle de connaissances, des examens professionnels, des fiches d'évaluation ou des entretiens avec un jury professionnel. **Il ne s'agit pas d'auto-évaluation ou d'appréciation du stage par le stagiaire.**

VI – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du code du travail, **une attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la **formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.**

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Il est communément admis pour les stages en présentiel, les feuilles de présence signées par les stagiaires et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation. De plus, le suivi peut également, dans certains cas, être justifié à l'aide de documents tels que rapports, mémoires ou compte rendus.

VIII – NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention et /ou contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

IX - DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai défini dans le contrat ou la convention avant la date de démarrage de la prestation de formation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme en Euros défini dans le contrat ou la convention à titre de (dédommagement, réparation ou dédit : à préciser). Cette somme n'est **pas imputable** sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas de renoncement par l'organisme de formation une date ultérieure sera proposé. Le client ne bénéficiera pas de préjudice.

En cas de réalisation partielle le contrat ou la convention s'annule de droit.

X – LE REGLEMENT INTERIEUR

L'adhésion au règlement intérieur est une obligation.

XI – DROIT A LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les contenus des supports de formation offerts aux stagiaires restent de la propriété intellectuelle du centre ou de son formateur suivant la formation. Le stagiaire dispose pleinement du droit de propriété de et jouissance de son support pour utilisation personnel. Pour toute utilisation plus large, le stagiaire devra au préalable contacter le centre. Attention certains supports ont un copyright déposé.

XII – LITIGES

Les litiges relèvent du ressort des tribunaux de Saint-Denis de la Réunion.

Le règlement intérieur

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires de toutes formations :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- de manger dans les salles de cours ;
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;
- De se vêtir d'une façon incorrecte et provoquante.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été

convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

L'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage. En cas d'impossibilité de désigner les représentants des stagiaires, l'organisme de formation dresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Les représentants des stagiaires font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles **de l'entreprise / de l'organisme de formation et sont précisées dans les locaux où a eu lieu la formation à défaut dans le contrat ou la convention de formation.**

Article 7: divers

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).